Image not found or type unknown

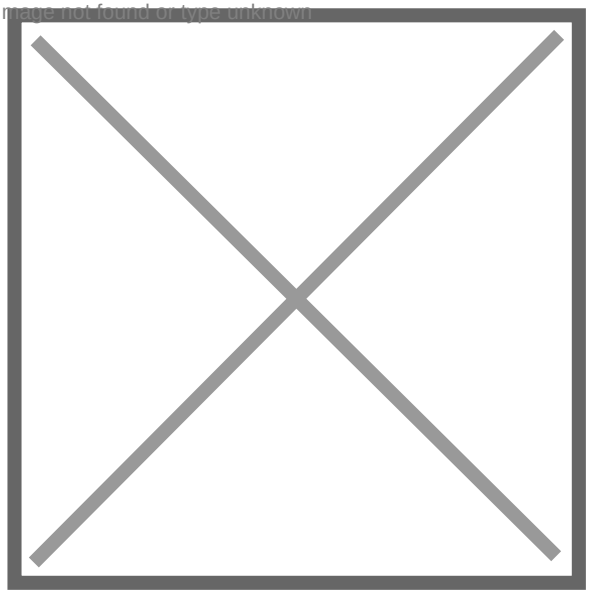

# Devis signé et ensuite refusé

Par **brighton**, le **23/10/2010** à **16:23**

Bonjour,

Nous avons signé un devis d'un platrier en janvier sans verser les 30% d'acompte comme demandé sur l'offre
Nous avions oublié que nous l'avions signé et nous avons signé un devis moins cher chez un autre artisan plus compétent
Le premier nous réclame 15% de dédommagement car nous avons signé le devis et que nous ne travaillons pas avec lui, C'était stipulé dans ses conditions générales de vente
Sommes nous obligé de lui payer les 15% du devis?

Par **mimi493**, le **23/10/2010** à **16:37**

Très souvent un devis n'est gratuit que si on fait faire les travaux. En cas de refus, ll peut être payant.
En plus, vous l'avez signé, alors le prestataire pourrait exiger bien plus, le paiement complet de la prestation (un devis pour comparer, ne se signe pas !)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés